



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Quel remplaçant pour l'Alphajet au-delà de 2035 pour la patrouille de France ?

Question écrite n° 12386

Texte de la question

M. Frank Giletti interroge M. le ministre des armées sur le remplacement des Alphajet de la Patrouille de France à l'horizon 2035. Les Alphajet de la Patrouille de France, conçus par Dassault Aviation et l'allemand Dornier, ont servi avec distinction depuis 1981, représentant l'aéronautique tricolore à l'étranger avec leurs emblématiques traînées bleues, blanc et rouge. En 2019, le général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'Air (et de l'Espace désormais) déclarait que ces avions pourraient continuer à voler jusqu'en 2035, grâce - en partie - à l'arrivée des avions d'entraînement militaire PC21 et à une réduction envisagée du nombre d'Alphajet déployé à Cazaux, ces mesures permettant de prolonger la durée de vie des Alphajet au sein de la Patrouille. Cependant, la question de leur remplacement se pose inévitablement. Dans ce contexte, quelles seraient les caractéristiques essentielles que devrait posséder le successeur de l'Alphajet pour répondre aux besoins spécifiques de la Patrouille de France ? Il faudrait tenir compte des retours d'expérience avec le PC21, mais aussi des qualités uniques de l'Alphajet qui le rendent si adapté aux spectacles aériens en patrouille, comme sa maniabilité, sa fiabilité, sa capacité à voler sur le dos ou sur la tranche et son élégance en vol. De plus, des facteurs tels que le coût, la sécurité, la capacité acrobatique et la proximité avec le public lors des spectacles doivent également être pris en compte. Face à ces enjeux, quelles sont les pistes envisagées par le Gouvernement pour le remplacement de ces avions emblématiques ? Y a-t-il actuellement une réflexion en cours au sein des instances gouvernementales ou militaires sur ce sujet ? Le général Lavigne a mentionné, toujours en 2019, devant la commission de la défense nationale et des forces armées que des réflexions étaient en cours concernant la succession de l'Alphajet. Cela suggère que le sujet est bien à l'ordre du jour, mais qu'en est-il des détails de ces réflexions et des éventuelles options envisagées ? Alors, dans la quête d'un successeur digne de l'Alphajet, quel avion pourrait à la fois honorer l'héritage de la Patrouille de France et répondre aux exigences modernes de l'aviation ? Et surtout, quelles sont les intentions précises du Gouvernement à ce sujet ?

Texte de la réponse

Depuis 1964, la Patrouille de France (PAF) vole sur avion-école (Fouga Magister entre 1964 et 1981 puis Alphajet depuis 1981), ce qui permet de disposer de l'expertise technique et aéronautique indispensable pour effectuer des démonstrations aériennes à huit avions en basse altitude. Il importe de disposer d'un parc d'avions suffisant pour lisser le vieillissement des machines et assurer la mission de représentation sur le long terme. En effet, l'une des particularités de la PAF est d'accélérer de manière significative le vieillissement des cellules, compte tenu des évolutions presque permanentes des avions sous facteur de charge. La formation des pilotes de chasse de l'armée de l'air et de l'espace est effectuée aujourd'hui sur PC-21 qui donne entière satisfaction. Ainsi, jusqu'en 2040, il n'est pas prévu de changer ce cursus dont l'évolutivité, la flexibilité et les économies engendrées doivent permettre d'accompagner les évolutions de l'aviation de combat, qui sera centrée sur Rafale jusqu'à cet horizon. Il apparaît donc nécessaire d'adosser la mission de la PAF à une autre mission, celle de la préparation opérationnelle des forces, actuellement réalisée par les escadrons de chasse sur Rafale, Mirage, et, dans une moindre mesure, sur Alphajet au sein de l'escadron 3/8 à Cazaux. Il s'agira donc de remplacer l'Alphajet, utilisé non seulement pour la PAF mais aussi pour certaines missions dites « Red Air » (mission

consistant à jouer la flotte ennemie dans le cadre d'un entraînement) afin de délester partiellement les unités de première ligne des heures de vol d'opposition aérienne, notamment celles qui présentent un intérêt moindre sur le plan tactique. Au-delà de 2032, la pérennité de la PAF n'est pas remise en question et toutes les solutions sont aussi envisageables et étudiées, notamment avec le Royaume-Uni et l'Espagne. Mais ces deux pays ont un calendrier moins contraint pour remplacer leurs flottes de patrouille, d'entraînement ou de Red Air. Ces solutions consistent à développer ou acquérir un avion modulaire répondant à la fois aux besoins de patrouille, de Red Air, mais également d'avion de complément, à l'aune du SCAF et de son vecteur habité, le NGF.

Données clés

Auteur : [M. Frank Giletti](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12386

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9296

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 3026